

L'honorable M. Béique, du comité permanent du compte rendu des Débats et des Délibérations, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ No 2.

Le comité permanent du compte rendu des Débats et Délibérations a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le comité, prenant en considération la longue durée de la présente session, et la manière satisfaisante dont les sténographes officiels (MM. Holland frères) ont exécuté leur service, a l'honneur de recommander que la somme de cinq cents piastres (\$500) leur soit payée, indépendamment et en sus du prix stipulé dans leur contrat.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (257) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du service civil."

(En comité.)

L'article dix-huit et les articles restants ont été séparément lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fulford, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fulford, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fulford, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (261) intitulé: "Acte concernant la circonscription de pilotage de Montréal et le port et la circonscription de pilotage de Québec."